

COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS JUDICIAIRES EN ACOUSTIQUE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901 DECLAREE SOUS LE N°3902
ADHERENTE A LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LES COURS D'APPEL ET/OU LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Siège social : 19 rue Léo Delibes 92330 SCEAUX - Secrétariat : 47 av. de la Division Lutece - 95200 Sarcelles

le 7 juin 1995

A tous les Membres du C.N.E.J.A.C.

Cher Collègue,

Les journées techniques du CNEJAC se dérouleront cette année à Angers les

**Vendredi 6 et Samedi 7 octobre 1995 à
Hotel IBIS - rue de la Poissonnerie - 49100 ANGERS
tél. 41 86 15 15 - Fax : 41 87 10 41**

Thèmes retenus par le Conseil :

Difficultés rencontrées en expertises

- Bruit des chantiers de travaux
- Le contradictoire
- Mesures de bas niveau - Emergences spectrales dans les basses fréquences
- Préconisation des remèdes et estimation du coût des travaux
- **Homologation du matériel - validation des mesures**
- Non appropriation des modes opératoires courants conventionnels pour la mise en évidence de désordres (non représentativité de la machine à choes)
- Attachements (modification en cours d'expertise) et estimation d'une gêne passée
- Les missions d'expertise insuffisantes
- Textes de référence - Critères d'appréciation

Questions diverses : à soumettre préalablement au secrétaire par une note exhaustive.

Les documents de travail seront envoyés aux participants avant les journées.

Programme des journées :

vendredi 6 octobre

10 h à 13 h 00 : séance de travail
repas sur place

15 h à 18 h 00 : séance de travail

18 h à 18 h 30 : réunion du Conseil d'Administration

le soir : le lieu du repas sera précisé ultérieurement.

samedi 7 octobre :

9 h à 12 h 00 : séance de travail
déjeuner sur place à l'hôtel

g
7^e